



REPUBLIQUE DU BURUNDI
COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME
(CNIDH)



TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN PLANTON DE L'ANTENNE DE
BUHUMUZA

Référence : REC 2026/03/EPD-AHEAD/CDD

Poste : Planton

Durée du contrat : 12 mois

1. Contexte

Dans le cadre de sa mission de protection et de promotion des Droits de l'Homme et de renforcement institutionnel, la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme a reçu un appui financier de l'European Partnership for Democracy pour renforcer et faciliter son opérationnalisation et la présence sur terrain.

Cet appui lui permet entre-autres, de pouvoir procéder au recrutement d'une équipe à affecter à l'antenne de BUHUMUZA. C'est dans ce cadre que la CNIDH désire recruter un planton, pour une durée déterminée de 12 mois.

Le poste de planton répond aux termes de référence suivants :

2. La définition du poste

2.1. Profil

- Etre physiquement apte à faire des travaux manuels ;
- Connaître le contexte social et politique du Burundi ;
- Etre diligent et apte à travailler sous pression et dans une situation d'urgence ;
- Ne pas appartenir aux organes dirigeants d'un parti politique
- Ne pas afficher son appartenance politique.



Jonction Boulevard Mwezi Gisabo et Avenue Muyinga, B.P. 1370 Bujumbura-Burundi,
Tél. (+257)22277120, Numéro vert: (257) 22 27 71 21, Whatsapp: (257) 68 22 67 67

e-mail : cnidh@cnidh.bi, Site Web : www.cnidh.bi, Twitter: @CNIDH_Bi, Facebook: CNIDH Burundi

2.2 Conditions à remplir

- a) Etre de nationalité burundaise ;
- b) Etre âgé de 20 ans au moins ;
- c) Avoir fréquenté au minimum la 8^{ème} année ;
- d) Ne pas avoir été révoqué de la Fonction publique ;
- e) Parler couramment le Français et le Kirundi ;
- f) Résider dans la région concernée au moment du recrutement et accepter de continuer à y résider durant toute la période de l'exécution du contrat.

3. Responsabilités

Sous la responsabilité du Président, le contrôle direct Chef d'antenne et la supervision du Directeur Administratif et Financier et du Secrétaire Général, le candidat retenu devra :

- a) Nettoyer et désinfecter régulièrement pendant les jours ouvrables, des locaux, bureaux et dépendances mais aussi des équipements collectifs ;
- b) Assure l'entretien quotidien des lieux, sols, mobiliers ou sanitaires avec des balais ou machines électromécaniques aspirateurs, des chiffons et des matériels à injection disponibles ;
- c) Veiller à utiliser également tous les produits de ménage mises à sa disposition par l'antenne et adaptés aux surfaces à nettoyer ;
- d) Intervenir aussi à l'extrême fin des travaux dans l'Immeuble abritant l'antenne, après toutes les entreprises de finition, pour permettre aux occupants de s'installer dans leurs locaux par la remise en état des lieux ;
- e) Respecter impérativement des règles strictes de sécurité dans la manipulation des produits et l'hygiène et la propreté ;
- f) Entretien régulièrement son matériel de travail ;
- g) Opérer à l'intérieur comme à l'extérieur, souvent debout et parfois en présence des usagers des locaux et bureaux.
- h) Travailler en général très tôt le matin et plus rarement tard le soir.



4. Dépôt de candidature et pièces à fournir.

Les candidatures sont ouvertes à tous les citoyens burundais jouissant de leurs droits civils et politiques.

4.1. Les pièces à fournir

1. Une lettre manuscrite de motivation en Français adressée au Président de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme avec précision de la fonction pour laquelle le candidat postule ;
2. Une Copie du ou des certificats d'étude certifiés conformes aux originaux ;
3. Un Curriculum Vitae détaillé ;
4. Une ou des attestations de Services rendus ;
5. Une Attestation de résidence ;
6. Un Extrait du Casier Judiciaire valide ;
7. Deux personnes de référence (professionnelles) et leurs contacts ;
8. Une copie de la carte d'identité ;
9. Tout autre document jugé utile pour justifier l'expérience du candidat.

Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être déposées, sous pli fermé ne portant aucune mention du candidat ou ses contacts, à l'entrée de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, sise jonction Boulevard Mwezi Gisabo et de l'Avenue Muyinga, avec la mention unique sur l'enveloppe : **REC 2026/03/EPD-AHEAD/CDD "Candidature au poste de planton de l'antenne de BUHUMUZA"** au tard le **28 / 04 / 2026 à 12 heures 00**. Après la réception de son dossier, le candidat devra signer dans un registre prévu à cet effet au niveau de l'entrée. Le dossier déposé devient la propriété de la CNIDH.

Fait à Bujumbura, le **21 / 4 / 2026**



Mgr. Martin Blaise NYABOHO

Président de la CNIDH